

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

COMP/M.6289 - ALSTOM / BOUYGUES IMMOBILIER / EXPRIMM SAS / EMBIXJV

SECTION 1.2

Description de la concentration

La concentration concerne la constitution par ALSTOM Holdings, Bouygues Immobilier et EXPRIMM (deux filiales du groupe Bouygues) d'une entreprise commune de plein exercice, nommée EMBIX, pour le développement et l'offre, à destination des portfolios de grands parcs tertiaires et d'éco-quartiers, de services de gestion intelligente de l'énergie, comprenant à la fois le pilotage et des audits énergétiques, ainsi que le stockage et la production d'énergie.

Les parties à la présente notification considèrent que la concentration notifiée ne soulève pas de problème de concurrence. La création de l'entreprise commune contribuera à développer le nouveau marché des services de gestion intelligente de l'énergie qui est en plein essor.